

Propositions d'aménagements

Commune de THENNES (80110)

Comment aménager certains délaissés en faveur de la biodiversité en milieu rural ?



BIODIVERSITÉ



PAYSAGE



PATRIMOINE



AMÉNAGEMENT



TABLE DES MATIERES

A.	AMENAGEMENT DES CHEMINS RURAUX ET DELAISSES.....	6
1.1.	MISE EN PLACE DE HAIES / ILOTS BUISSONNANTS.....	6
1.2.	ORGANISATION	12
1.3.	RECAPITULATIF	13
1.4.	CARTE GENERALE	14
1.5.	CHIFFRAGE	14

EDITORIAL



Les chasseurs garant d'une certaine biodiversité ...

« Un beau territoire, dit « naturel », n'est pas celui qui accueille des effectifs pléthoriques d'une seule espèce artificialisée, mais au contraire une faune et une flore riche et variée, dans le respect des équilibres naturels. Cela a un nom : biodiversité ! C'est notre souci et les actions que nous menons en faveur du gibier profitent aussi à tout le cortège faunistique et floristique. »

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Butel'.

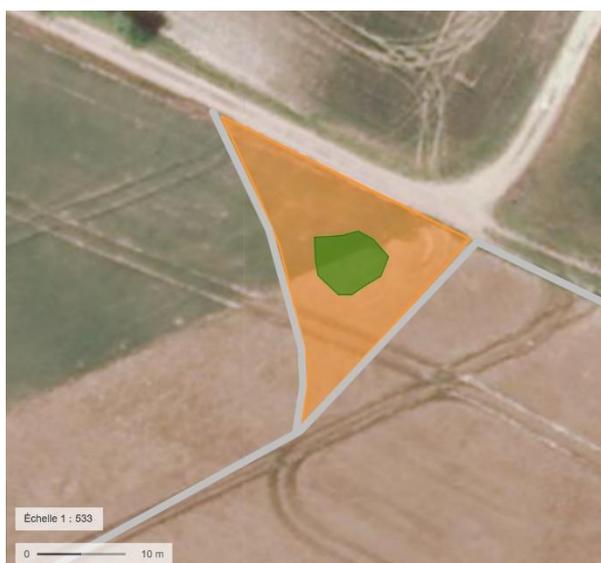
Yves BUTEL,
Président de la Fédération des Chasseurs de la Somme

A. AMENAGEMENT DES CHEMINS RURAUX ET DELAISSES

1.1. MISE EN PLACE DE HAIES / ILOTS BUISSONNANTS

1.1.1) Au niveau du lieudit : *Vallée Gavrel*

Des chemins ont été créés pour faciliter le passage des engins lors du chantier éolien. Ainsi à l'extrême sud-est de la commune, une « pointe » en triangle permettrait d'être valorisée par l'implantation d'un couvert prairial avec un îlot buissonnant en son centre. Ceci ne gênerait en rien l'activité agricole et permettrait de valoriser cet ensemble.



Simulation des plantations

Liste des arbustes retenus :

Essences	Quantité
Cornouiller Sanguin, <i>Cornus sanguinea</i>	10
Aubépine à un style, <i>Crataegus monogyna</i>	10
Viorne obier, <i>Virbunum opulus</i>	10
Bourdaine, <i>Frangula alnus</i>	10
Fusain d'Europe, <i>Euonymus europaeus</i>	10
Groseillier à maquereaux, <i>Ribes uva-crispa</i>	10
Charme commun, <i>Carpinus betulus</i>	10
TOTAL	70

Liste des espèces herbacées (couvert prairial) :

Espèces	Quantité
Fromental élevé, <i>Arrhenatherum elatius</i>	25%
Pâturin des près, <i>Poa pratensis</i>	25%
Fléole des près, <i>Phleum pratense</i>	20%
Trèfle blanc, <i>Trifolium repens</i>	5%
Luzerne lupuline, <i>Medicago lupulina</i>	5%
Grande marguerite, <i>Leucanthemum vulgare</i>	4%
Achillé millefeuille, <i>Achillea millefolium</i>	4%
Carotte commune, <i>Daucus carota</i>	4%
Millepertuis perforé, <i>Hypericum perforatum</i>	4%
Brunelle commune, <i>Prunella vulgaris</i>	4%
TOTAL	330 m²

1.1.2) Au niveau du lieudit : *Bois des épaves*

Une jachère agricole se situe entre deux alignements et talus boisés appartenant à la commune. Un agriculteur dispose d'un bail pour entretenir la jachère (une fauche annuelle en moyenne y est effectuée). La diversité floristique de cette parcelle s'épuise (différentes fétuque domine la composition floristique). Il serait intéressant d'apporter plus de diversité par un mélange prairial.

Ceci impose au préalable d'entamer des discussions avec l'agriculteur et d'établir un cahier des charges après semis, notamment pour éviter la fauche du couvert en période de reproduction (toute intervention à proscrire entre le 1^{er} mars et le 31 juillet).



Simulation du semis

Liste des espèces herbacées (couvert prairial) :

Espèces	Quantité
Fromental élevé, <i>Arrhenatherum elatius</i>	25%
Pâturin des près, <i>Poa pratensis</i>	25%
Fléole des près, <i>Phleum pratense</i>	20%
Trèfle blanc, <i>Trifolium repens</i>	5%
Luzerne lupuline, <i>Medicago lupulina</i>	5%
Grande marguerite, <i>Leucanthemum vulgare</i>	4%
Achillé millefeuille, <i>Achillea millefolium</i>	4%
Carotte commune, <i>Daucus carota</i>	4%
Millepertuis perforé, <i>Hypericum perforatum</i>	4%
Brunelle commune, <i>Prunella vulgaris</i>	4%
TOTAL	2000 m²

1.1.3) Au niveau du lieudit : Vallée Tortue

Une ancienne carrière communale est présente sur ce larris boisé. Plus du tout utilisée, la végétation peine à coloniser la craie affleurante et les tas de craie ou de blocs de pierre ici et là.

Il serait judicieux, compte tenu de la terre végétale entreposée pour le chantier éolien, d'en disposer sur cette ancienne carrière afin de renaturer ce site. Un mélange prairial pourra par la suite y être semé.



Etat des lieux du site

Le site fait approximativement 180 m² et nécessiterait donc environ (après étalement des tas de craie) 60 m³ de terre végétale à épandre pour pouvoir y semer un mélange prairial (mécaniquement voire manuellement à l'aide d'un semoir à violon).

Liste des espèces herbacées (couvert prairial) :

Espèces	Quantité
Fromental élevé, <i>Arrhenatherum elatius</i>	25%
Pâturin des près, <i>Poa pratensis</i>	25%
Fléole des près, <i>Phleum pratense</i>	20%
Trèfle blanc, <i>Trifolium repens</i>	5%
Luzerne lupuline, <i>Medicago lupulina</i>	5%
Grande marguerite, <i>Leucanthemum vulgare</i>	4%
Achillé millefeuille, <i>Achillea millefolium</i>	4%
Carotte commune, <i>Daucus carota</i>	4%
Millepertuis perforé, <i>Hypericum perforatum</i>	4%
Brunelle commune, <i>Prunella vulgaris</i>	4%
TOTAL	180 m²

1.1.4) Au niveau du lieudit : *le Hurtevent*

Un chemin de 825 mètres rejoint une intersection. L'emprise sur un des cotés semble suffisamment large pour pouvoir y planter des arbustes par tronçon. Ceci permettrait de faire le lien entre la vallée tortue (où se situe le larris) et la zone de plaine et créer un véritable corridor écologique propice à la faune sauvage. De la même sorte, nous diversifierons les essences afin d'offrir des arbustes à fruits, qui profiteront tant à la faune sauvage qu'aux promeneurs et autres utilisateurs de ces chemins.

Nous prévoyons donc 11 tronçons de haie de 30 mètres de long avec un espacement moyen d'environ 40 mètres.



Simulation des plantations

Liste des arbustes retenus :

Essences	Quantité
Cornouiller Sanguin, <i>Cornus sanguinea</i>	40
Aubépine à un style, <i>Crataegus monogyna</i>	40
Viorne obier, <i>Viburnum opulus</i>	40
Bourdaine, <i>Fragula alnus</i>	40
Fusain d'Europe, <i>Euonymus europaeus</i>	40
Groseillier à maquereaux, <i>Ribes uva-crispa</i>	45
Charme commun, <i>Carpinus betulus</i>	40
Framboisier, <i>Rubus idaeus</i>	45
TOTAL	330

1.1.5) Au niveau du lieudit : *les Sannières*

Dans la continuité du projet précédent, le chemin en question mesure 1500 mètres de long. Les emprises ne sont pas assez larges pour permettre l'implantation d'une haie pérenne. Cependant, un réseau d'agrains pour la petite faune sédentaire de plaine est positionné de part et d'autre du chemin. Nous comptabilisons 13 agrains. Afin de bien matérialiser leur emplacement et d'autre part pour combiner une action refuge et ce complément alimentaire, notamment hivernal, il serait judicieux de planter 2 arbustes à feuillage persistant par agrain, de manière à offrir un repère visuel à la faune sauvage et également diversifier le paysage de plaine agricole.



Simulation des plantations

Liste des arbustes retenus :

Essences	Quantité
Charme commun, <i>Carpinus betulus</i>	13
Troène vulgaire, <i>Ligustrum vulgare</i>	13
TOTAL	26

1.1.6) Au niveau du lieudit : *le Chêne Courteau*

Idem pour ce secteur pourvu de 5 agrainoirs petit gibier. Aussi, trois arbres « remarquables » sont présents le long de ce même chemin, il s'agit de trois tilleuls, il serait judicieux de les valoriser par des plantations arbustives tout autour.





Simulation des plantations

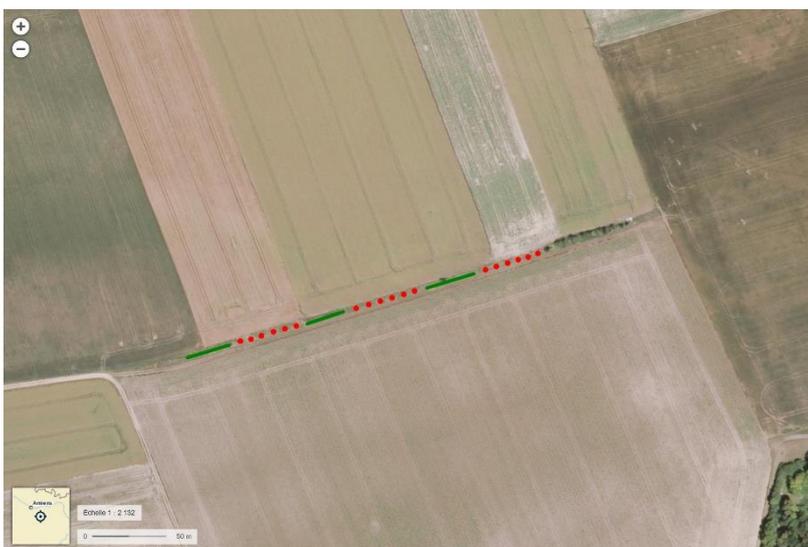
Liste des arbustes retenus :

Essences	Quantité
Charme commun, <i>Carpinus betulus</i>	13
Troène vulgaire, <i>Ligustrum vulgare</i>	13
TOTAL	26

1.1.7) Au niveau du lieudit : *la Vallée aux Loups*

Un dernier chemin pourrait être valorisé, notamment du fait d'une large emprise permettant l'implantation des haies doubles ainsi que des arbres fruitiers afin de faire la jonction avec la partie arbustives en bout de chemin.

Il serait judicieux d'alterner haie double de 50 mètres avec des arbres fruitiers. Cette partie de chemin valorisable mesure 300 mètres linéaire. Ainsi avec 3 tronçons de haie double de 50 mètres, l'espacement entre les haies, d'environ 38 mètres pourrait permettre la plantation de 6 arbres fruitiers (espacement d'environ 6 mètres entre chaque arbre).



Simulation des plantations

Liste des arbustes retenus :

Essences	Quantité
Cornouiller Sanguin, <i>Cornus sanguinea</i>	40
Aubépine à un style, <i>Crataegus monogyna</i>	35
Viorne obier, <i>Viburnum opulus</i>	35
Bourdaine, <i>Frangula alnus</i>	35
Fusain d'Europe, <i>Evonymus europaeus</i>	35
Groseillier à maquereaux, <i>Ribes uva-crispa</i>	40
Charme commun, <i>Carpinus betulus</i>	40
Framboisier, <i>Rubus idaeus</i>	40
TOTAL	300

Liste des arbres fruitiers retenus :

Essences	Quantité
Pommier commun	4
Poirier commun	4
Prunier commun	6
Cerisier commun	2
Cognassier commun	2
TOTAL	18

1.2. ORGANISATION

Concernant le point n°1.1.3 en page 9, il est demandé que VALECO d'étudier la faisabilité de cette opération, notamment pour la remise en état du site, sauf le semis du mélange prairial qui sera assuré par la société de chasse.

En terme d'organisation, la société de chasse de Thennes et la commune effectueront les travaux de plantation, de semis et les entretiens (ces derniers se feront avec l'aide des exploitants agricoles locaux). Au préalable, un accord sera trouvé, à l'amiable, pour définir qui fait quoi.

Avec l'accord de l'ensemble des parties prenantes, nous pouvons espérer pouvoir semer les mélanges prairiaux dès ce **printemps 2021** et pouvoir effectuer les plantations à la fin des travaux éoliens (**automne / hiver 2021**).

Ce projet est une véritable mise en valeur du patrimoine naturel de la commune par la valorisation des chemins et autres délaissés communaux.

Il ne pourra aboutir sans l'approbation de tous les acteurs (propriétaires, riverains, agriculteurs, chasseurs, commune) et passe donc par une large concertation.

1.3. RECAPITULATIF

Zones	1.1.1	1.1.2	1.1.3	1.1.4	1.1.5	1.1.6	1.1.7	TOTAL par essences
Cornouiller sanguin	10			40			40	90
Aubépine monogyne	10			40			35	85
Viorne obier	10			40			35	85
Bourdaine	10			40			35	85
Fusain d'Europe	10			40			35	85
Groseillier à maquereaux	10			45			40	95
Charme commun	10			40	13	13	40	116
Framboisier commun	10			45			40	85
Troène vulgaire					13	13		26
Pommier commun							4	4
Poirier commun							4	4
Prunier commun							6	6
Cerisier commun							2	2
Cognassier commun							2	2
Mélange prairial (m ²)	330	2000	180					2510 m ²
Apport terre végétale (m ³)			60					60 m ³
Total nb plants	70	0	0	330	26	26	318	770 plants
Total surface à semer (m ²)	330	2000	180	0	0	0	0	2510 m ²
Total surface terre végétale (m ³)	0	0	60	0	0	0	0	60 m ³

Un potentiel de 890 plants et 2510 m² pourrait donc être planté et semé sur la commune au profit des enjeux croisés de préservation de la biodiversité, lutte contre l'érosion, embellissement paysager et amélioration du cadre de vie.

1.4. CARTE GENERALE



1.5. CHIFFRAGE

Le coût d'une telle opération s'élève à **2110,17 € TTC** pour la fourniture des matières premières. Je rappelle que les chasseurs avec la commune, assureront les différentes plantations et l'entretien.

7 CHEMIN DE LA CLUSE

62126 WIMILLE

S.A.R.L. PEPINIERS DE LA CLUSE

Tél : 0321921111
 Fax : 0321924562
 e-mail : pepiniersdelacluse@laposte.net
 Site Internet : https://www.pepiniersdelacluse.net



Devis N° DE1680

Du 03/12/2020

Fédération chasseurs de la somme

1 Chemin de la voie du bois

CS 43801

80450 Lamotte-Brebière

France

Votre compte client : 900280

V/ld CEE:

PASSEPORTY PHYTOSANITAIRE CE	
ONPV-FR	NC 10277

Référence	Désignation	Qté	P.U. HT	% REM	Remise HT	Montant HT	TVA
	<u>ARBRES ET ARBUSTES EN VÉGÉTAL LOCAL EN 60/80</u>						
Plants issus VL	<u>Plants issus de la marque" végétal local" région bassin parisien (Nord) 05</u>						0
COSA2005	Cornus sanguinea CL2018CS05	105,000	0,65			68,25	4
CRMO2005	Crataegus monogyna CL2018CM05	100,000	0,65			65,00	4
VIOP2005	Viburnum opulus CL2018VO05	100,000	0,65			65,00	4
FRAL2005	Frangula alnus CL2018FA05	100,000	0,65			65,00	4
EUEU2005	Euonymus europaeus CL2018EE05	100,000	0,65			65,00	4
RIUC2005	Ribes uva crispa CL2016RUC05	110,000	1,15			126,50	4
CABE2005	Carpinus betulus CL2018CB05	131,000	0,65			85,15	4
LIVU2005	Ligustrum vulgaris CL2018LV05	26,000	0,65			16,90	4
Plants sans mar	<u>Plants sans la marque</u>						0
RUBID	Rubus idaeus	100,000	1,15			115,00	4
FRUITIER	<u>FRUITIER</u>						4
Plants issus VL	<u>Plants issus de la marque" végétal local" région bassin parisien (Nord) 05</u>						0
MASY2005	Malus sylvestris CL2019MS05	4,000	0,90			3,60	4
PYCO2005	Pyrus Communis CL2019PC05	4,000	0,97			3,88	4
Plants sans mar	<u>Plants sans la marque</u>						0
PRUDO	Prunus domestica (pruniers)	6,000	0,60			3,60	4
PRUAV	Prunus avium (cerisier)	2,000	0,60			1,20	4
CYOB	Cydonia oblonga(cognassier)	2,000	0,60			1,20	4
	<u>PROTECTIONS</u>						
tut bamb 90	tuteur bambou 0.90 8/10	890,000	0,08			71,20	5
prot lapin	protection lapin 0.60	890,000	0,12			106,80	5
TUT AC	Tuteur Acacia 80cm	890,000	0,30			267,00	5
Dalle30	Dalle 55x 55	890,000	0,55			489,50	5

RESERVE DE PROPRIETE : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi du 12 mai 1980).

7 CHEMIN DE LA CLUSE
62126 WIMILLE

S.A.R.L. PEPINIERS DE LA CLUSE

Tél : 0321921111
Fax : 0321924562
e-mail : pepiniersdelacluse@laposte.net
Site Internet : https://www.pepiniersdelacluse.net



Devis N° DE1680

Du 03/12/2020

Fédération chasseurs de la somme

1 Chemin de la voie du bois

CS 43801

80450 Lamotte-Brebière

France

Votre compte client : 900280

Vld CEE:

PASSEPORTY PHYTOSANITAIRE CE	
ONPV-FR	NC 10277

Référence	Désignation	Qté	P.U. HT	% REM	Remise HT	Montant HT	TVA
agraf	agrafe métallique 20x25x20	1 780,000	0,11			195,80	5

Code	Base HT	Taux TVA	Montant TVA
4	685,28	10,00	68,53
5	1 130,30	20,00	226,06

Total HT	1 815,58
Net HT	1 815,58
Total TVA	294,59
Total TTC	2 110,17
NET A PAYER	2 110,17

Penalités de retard (taux annuel) : 11,00% - Escompte pour paiement anticipé (taux mensuel) : 1,50%

Bon pour accord :

Le :

RESERVE DE PROPRIETE : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur.
Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi du 12 mai 1980).

Page : 2/2